

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Saint Pierre des Corps – 37700

La convention d'occupation signée le 23/01/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP PROVINCE pour une durée de huit ans pour l'occupation de d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 31 juillet 2026 :

- Restauration – Coffee Shop ;

Cet avenant, dont l'objet porte sur une modification de la redevance annuelle de base peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.